

**Direction : Enfance Jeunesse et Sports**

**Enfance, Jeunesse et Sports**

**REF : EJS2008021**

**Signataire : ML**

**OBJET :Signature de la convention d'objectifs triennale entre la commune d'Aubervilliers et l'amicale des animateurs années 2009 - 2010 - 2011**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention allouée est supérieure à 23 000 €,

Considérant que la ville souhaite passer convention avec l'Amicale des Animateurs relevant du secteur éducatif dont l'activité est reconnue et afin de formaliser les modalités de cette coopération,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

Article unique : autorise le Maire à signer la convention entre la ville et l'Amicale des Animateurs pour les années 2009, 2010, 2011.

Le Maire